

Annexe 2 : Modalités de paiement

Préalable : Les sommes sont collectées par la Fondation Saint Matthieu (FSM), organisme habilité à recevoir des dons en faveur des établissements catholiques d'enseignement. Ces dons peuvent être défiscalisés.

La FSM vous enverra un reçu fiscal utilisable au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur la fortune immobilière.

1. Vous souhaitez faire un don par chèque ou par virement :

- Remplissez le formulaire « Annexe 2_Bon de soutien »
 - o « Annexe 2_Bon de soutien_IR.pdf » pour bénéficier d'un reçu fiscal sur l'impôt sur le revenu
 - o « Annexe 2_Bon de soutien_IS.pdf » pour bénéficier d'un reçu fiscal sur l'impôt sur les sociétés
- Joignez votre chèque (ou bien remplir l'autorisation de prélèvement sur le formulaire) et envoyer le tout à l'adresse indiquée sur le Bon de soutien (Mme Gaussinel, comptable de Saint Joseph)
- Mme Gaussinel transmettra mensuellement à la FSM les chèques reçus (ainsi que les autorisations de prélèvement), et la FSM vous enverra le reçu fiscal.

NB. Pour les dons au titre de l'IFI, merci de contacter Hélène de Rancher (06 22 18 91 51) ou bien Daniel Nouvelle (06 86 07 58 13), respectivement Vice-Présidente et Président de l'Association des Anciens, qui vous indiqueront la démarche à suivre.

2. Vous souhaitez faire un don en payant par Carte Bleue

- La FSM, qui soutient globalement les établissements catholiques d'enseignement, possède et gère le site « jaidemonecole.org », où les projets sont décrits par établissement.
- Celui qui nous concerne, dans le cadre du projet de rénovation de Saint-Joseph, figure sous le titre « Equipement de salles de cours ». Il restera en ligne jusqu'à fin janvier 2019, sur ce site de « crowdfunding ».
- Vous pouvez donc faire un don par Carte Bleue sur ce site et bénéficier des mêmes avantages (fiscaux) de la part de la FSM.
- Connectez-vous donc sur ce site « jaidemonecole.org »
- Créez votre compte (notamment avec votre adresse pour recevoir votre reçu fiscal)
- Effectuez votre don par un paiement CB sur le projet « Equipement de salles de cours »
- Vous recevrez votre reçu fiscal de la part de la FSM.

Quelques liens utiles :

<https://fondation-st-matthieu.org/projet-de-renovation-de-st-joseph-de-sarlat-24/>

<https://jaidemonecole.org/projects/64/>